

Paris, le 07 janvier 2026

La CADES inaugure son programme de financement 2026 par un premier emprunt de référence en livre sterling

1 milliard de livres sterling – Maturité Juillet 2031

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, a clôturé ce jour son premier emprunt de référence dans le cadre de son programme d'émission pour 2026, de maturité Juillet 2031 et d'un montant de 1 milliard de livres sterling.

Principales caractéristiques de l'émission

Le prix de cette émission de coupon 4,25% et de maturité 5 ans (échéance 15 juillet 2031), a été fixé à 99,916%. La transaction a été conclue avec une marge de 62 points de base au-dessus de la courbe des swaps SONIA, correspondant à un écart de 36 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor britannique 0,25% d'échéance 31 juillet 2031.

La CADES a mandaté Barclays, NatWest et Citibank Europe PLC pour diriger cette opération.

L'emprunt s'est caractérisé par une très forte demande des investisseurs, dont 57% d'investisseurs ESG.

Le placement s'est effectué auprès d'investisseurs au Royaume-Uni pour 52,3%, en Europe pour 28,4%, au Moyen-Orient pour 10,0%, en Asie pour 5,3% et aux Amériques pour 4,0%.

Les banques ont souscrit 51,6% de l'emprunt, les banques centrales et institutions officielles 28,3%, les investisseurs institutionnels 19,2% et d'autres investisseurs 0,9%.

A propos de la CADES

Créeé en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, la Cades exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil constitutionnel.

La liaison de la Cades avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la Cades s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la Cades et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la Cades

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La Cades est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la Cades en s'appuyant sur les agents qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la Cades et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Philippe PETITBON
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@ades.fr

Jade LE BORGNE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 51
jade.le-borgne@ades.fr